

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_159

Objet : Construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Hazebrouck - Autorisation de lancement et de signature d'un marché de programmiste et d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_159

Objet : Construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Hazebrouck - Autorisation de lancement et de signature d'un marché de programmiste et d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Lors des vacances de Noël 2024, des désordres et fissures sont apparus dans le bassin de la piscine intercommunale d'Hazebrouck, la rendant impraticable et entraînant sa fermeture définitive.

Pour permettre de réfléchir au futur de la piscine intercommunale, une étude de faisabilité élargie a été lancée avec la société MISSION H2O en avril 2025 afin de :

- comparer les différents types d'équipements envisageables,
- étudier les différents choix possibles pour le lieu d'implantation,
- examiner les solutions permettant d'améliorer la performance énergétique.

Les résultats de cette étude ont été présentés lors du Conseil des maires du 24 juin 2025, qui a validé les orientations suivantes :

- équipements de type « sport-loisirs », comprenant un bassin sportif de 25 mètres avec 8 couloirs de nage, un bassin d'apprentissage et d'activités, une plage gradinée et pouvant comprendre des activités accessoires (espaces de jeux aquatiques intérieurs et extérieurs, espace bien-être...) qui seront définies ultérieurement,
- une implantation du complexe aquatique sur le site des anciens abattoirs d'Hazebrouck, accessible par différents moyens de mobilité, à proximité d'équipements scolaires, d'un espace de stationnement et du réseau de chaleur urbain.

A la suite de cette validation, un pré-programme a été réalisé, permettant la réalisation d'études complémentaires d'ici la fin de l'année 2025 (notamment pour la réalisation du programme et de l'accompagnement aux études de maîtrise d'œuvre) et le lancement des études de maîtrise d'œuvre en 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la compétence de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2022/104 en date du 27 septembre 2022 modifiant l'intérêt communautaire afin d'intégrer la piscine d'Hazebrouck dans le périmètre d'intervention de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la fermeture de l'ancienne piscine d'Hazebrouck et la nécessité de construire un nouvel équipement aquatique pour répondre aux besoins des différents publics (grand public, scolaires, sportifs, associations...) ;

Vu la décision 2025_053 du 15 avril 2025 attribuant la mission d'étude de faisabilité en vue de la construction d'une nouvelle piscine intercommunale en Cœur de Flandre aggro à la société Mission H2O (75014 PARIS) ;

Considérant la présentation effectuée en Conseil des Maires le 24 juin 2025 et l'avis favorable sur les orientations retenues ;

Vu la délibération n°202_081 en date du 1^{er} juillet 2025 validant , suite à l'étude de programmation sur le remplacement de la piscine intercommunale d'Hazebrouck menée et au choix du scénario d'aménagement et du site d'implantation, le principe de la construction d'un nouvel équipement aquatique de type sport-loisirs sur le site des anciens abattoirs d'Hazebrouck ;

Considérant que la réalisation d'un tel équipement nécessite la définition préalable d'un programme fonctionnel et technique précis ;

Considérant qu'il a été décidé de recourir à la procédure de marché public global de performance ;

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de recourir à une mission de programmiste et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'accompagner la collectivité dans la définition précise du projet, dans la rédaction du programme architectural, fonctionnel, technique et performanciel détaillé, dans la passation du marché global de performance, dans le choix du mode de gestion des deux équipements aquatiques et dans le suivi des objectifs de performance en phase exploitation ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la passation d'un marché de prestations intellectuelles portant sur une mission de programmiste et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale à Hazebrouck,
- de préciser que le marché sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ou en procédure adaptée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette consultation et à signer le marché avec l'attributaire retenu, par la CAO le cas échéant, proposant l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères d'attribution indiqués au règlement de la consultation,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

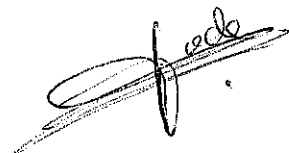
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

